

LA COMMUNE DE PARIS.

Du Mercredi 3 Juillet 1793, l'an 2^e. de la République Française, une & indivisible.

Séance du mardi 2 juillet.

SUR la motion d'un membre, le Conseil arrête qu'à compter de ce jour, il fera faire envoi aux bibliothèques nationales & de la ville d'un exemplaire de tous les arrêtés du Conseil & du Corps municipal qui seront imprimés, de tous les imprimés qui lui seront adressés, soit par les autorités constituées, soit par les sections & les sociétés populaires, & généralement de tout ce qui sera adressé au Conseil; arrête en outre qu'il sera adressé un exemplaire du présent arrêté aux bibliothécaires de chacune d'elles, à l'effet de les inviter à s'entendre avec le secrétariat pour que tous ces exemplaires leur parviennent exactement.

On procède ensuite à l'appel des sections. Un membre de chacune reçoit l'exemplaire officiellement envoyé par la Convention de l'acte constitutionnel, pour être présenté à l'acceptation du peuple de Paris dans les assemblées primaires. Tous descendent ensuite sur le perron de la maison commune, ou le Maire proclame au milieu des cris redoublés de *vive la République*, la Constitution républicaine. Le cortège, aussi simple que la mission étoit grande, se disperse ensuite dans les 48 sections de Paris, pour y remettre le précieux dépôt.

« Peuple, dont les droits sont enfin reconnus & consacrés; peuple, qu'une ligne atroce de démarcation n'éloigne plus des assemblées, que la voix de l'égalité appelle de toutes parts, vas dans tes assemblées primaires exercer le premier acte de ta souveraineté; vas apprécier, avec ta droiture naturelle les articles du code républicain qui te sont proposés; consulte le premier mouvement que tu éprouveras à la première lecture: c'est le cri de la vérité. Si tu trouves un article écrit dans ton cœur, adoptes-le aussitôt, sans donner le temps à ces orateurs de profession de t'égarer dans des discussions inépuisables, dont tu ne pourras plus sortir que par la porte qu'ils te fixeront; confonds, par ta brusque éloquence, ces phrasiers dangereux, qui veulent perpétuer le règne affreux de l'anarchie, tandis qu'ils appellent, dans leurs épanchemens secrets, anarchistes & brigands; prouves-leur que l'anarchie ne plaît qu'à ceux qu'elle favorise, parce qu'ils ont tous les vices nécessaires pour trouver leur bien dans le malheur commun; prouves-leur que la fameuse partie du peuple n'aime pas l'anarchie; qu'elle veut des loix, mais des loix qu'elle se soit faites elle-même, des loix qui soient vraiment l'expression de la volonté générale, des loix enfin dignes d'un peuple libre, & fait pour l'être.

En vertu d'un précédent arrêté du Conseil, il n'y aura pas de séance tant que durera la discussion sur la Constitution, afin que les membres puissent participer chacun dans leurs sections à cette importante discussion.

Adresses lues dans les séances précédentes.

St.-Benin, district de Nevers, le 17 juin 1793.

CITOYEN MAIRE,

La commune de St.-Benin nous charge de vous témoigner la satisfaction qu'elle a éprouvée au récit de votre lettre mémorable à la municipalité de Bordeaux. Nous ne cesserons de former des vœux pour que tous les magistrats & délégués du peuple soient animés des mêmes sentimens.

Nous avons l'honneur d'être avec une sincère

affection, vos frères & amis les Républicains officiers municipaux de St.-Benin.

Le district de Nevers à la Commune de Paris & à ses frères des 48 sections.

Bravo Parisiens, bravo, nos bons amis, bravo nos frères, mille fois bravo.

C'étoit donc à vous, vingt-cinquième portion du peuple, à qui étoit encore réservé le droit sacré de cette sainte insurrection des 30 & 31 mai dernier, qui cimente aujourd'hui la liberté du peuple Français!

C'étoit donc à vous à qui appartenait aussi l'honneur de sans-culotiser tous les départemens!

C'est donc à vous enfin, à qui la France entière pourra dire un jour: Je suis libre, oui, mais grâce à l'énergie des braves Parisiens & de leurs imitateurs.

Ah! qu'il est heureux le pays qui vous a vu naître!

Cependant, nous devons ne pas vous le dissimuler, braves amis, vous avez encore à lutter fortement, vous n'avez qu'à tourder nos ennemis communs; mais ce qui nous console, c'est que nous savons bien que le jour vous ne dormez que d'un œil & la nuit de l'autre.

Mettez-vous en garde contre la coalition fédérative de plusieurs départemens, & particulièrement contre celui de la Nièvre. (Nous appelons département, les administrateurs seulement.)

Deux adresses, l'une à la Convention l'autre à vous, ont été lues ici & proposées par l'administration de département à la sanction de tous les corps constitués, judiciaires & de la société populaire, tous convoqués par députation, afin de délibérer sur cette importante matière; les grands acteurs qui ont le plus figuré dans cette scène scandaleuse sont les membres de la presque unanimité du département, du tribunal criminel, & quelques-uns de la municipalité. Il est inutile de vous en donner ici le détail, il vous sera adressé officiellement par les auteurs mêmes.

Rassurez-vous, Parisiens, rassurez-vous, vous n'y verrez qu'une très petite, & très-petite partie du peuple du département de la Nièvre émettre sa volonté. Quoi! partie du peuple, les administrateurs du département de la Nièvre? ils en sont indignes; on pourroit tout au plus dire d'un peuple d'esclaves.

Nous vous le répétons, frères & amis, la masse du peuple de la cité de Nevers, des cinquante-huit municipalités du district, (& nous aimons à le croire), de tout le département, est pure; elle admire la Convention & les Parisiens, qu'elle aime tous comme la liberté. Elle est décidée à poursuivre ses ennemis jusque dans leurs antres les plus ténébreux, & de sauver la république ou de s'enfouir sous ses ruines.

Telle est en particulier la profession de foi des sans-culottes administrateurs & procureur-syndic du district de Nevers.

Arrêté en conseil à Nevers le 25 juin 1793. Suivent les signatures.

La société populaire de Nice, aux quarante-huit sections de Paris.

CITOYENS DE PARIS,

Grâces vous soient rendues, vous avez sauvé la république.

Des cendres de la tyrannie, un ver impur alloit éclore & piquer la fleur naissante de l'égalité. Des hommes pervers infusoient dans les ames ce modérantisme soporifique qui les énerve

& les prépare à l'esclavage. Renfermés dans ces mots fédératifs de respect pour les propriétés, de soumission aux loix, ils s'en étoient formé une Baillie, d'où ils foudroyoient les droits sacrés de l'homme, en théorisant une forme de gouvernement où ils n'eussent été qu'un vain nom. Mais Paris veilloit pour la liberté; cette immense cité, sentinelle de la république, étoit redoutable aux fauteurs de l'aristocratie & de la royauté; il falloit la rendre déserte & solitaire; il falloit rompre les rapports qui font de Paris le centre des correspondances & de l'union des peuples, le temple des sciences & des beaux arts & le foyer du patriotisme; il falloit isoler & fédéraliser les départemens, & bientôt à l'ombre des intérêts contraires, des dissensions haineuses qui eussent lacéré le sein de la république, la royauté eût redressé son trône. Ce fut donc contre les plus fermes soutiens de la république que ses ennemis dirigèrent leurs attaques; Parisiens, vous fûtes calomniés, mais la calomnie rampante ne pouvoit atteindre les hommes du 14 juillet & du 10 août. Vous eussiez méprisé ses vains sifflemens; mais la liberté chancelloit sur les bords de l'abîme, vous vous êtes levés, vous vous êtes levés avec cette énergie & cette majesté qui sont les attributs des hommes libres, & ils ont disparu ces nuages sombres & sinistres, qui obscurcissent notre horizon politique. La liberté fourit encore à ses amis & à ses défenseurs; elle s'est ranimée, comme la nature, dans les beaux jours de mai.

Parisiens, nos cœurs ont applaudi à cet élan sublime d'un peuple jaloux de ses droits; ils volent aujourd'hui vers vous pleins de la plus vive reconnaissance. Soyez toujours la montagne inébranlable des droits de l'homme; veillez toujours pour la souveraineté du peuple Français. La représentation nationale est au milieu de vous, c'est un dépôt qu'il faut respecter, mais lorsqu'elle se dégrade elle-même, il faut l'élever à cette dignité qui doit environner les représentans du souverain, il faut la purifier de l'orgueil, de l'ambition, de l'intrigue & de toutes les passions ennemies de l'égalité qui l'avilissent.

Parisiens, un lien indissoluble nous unit à vous. Ce lien est le résultat des sentimens les plus vertueux; comme vous, nous abhorrons les rois; comme vous, nous sommes prêts à frapper de mort l'ambitieux pour qui une guirlande de chêne ne seroit pas la plus belle des couronnes, & le lâche qui se courberoit devant son égal. Travaillons de concert à la grande révolution qui va jeter sur la terre une nouvelle surface formée des débris de tous les despotismes; achevez de terrasser le Protée du royalisme, & nous, nous consoliderons sur le sommet des Alpes, l'arbre consolaireur des peuples.

Suivent les signatures.

Périgueux, le 20 juin 1793, à la Municipalité de Paris.

CITOYENS,

Nous ne pouvons mieux vous manifester nos sentimens qu'en vous répétant ce qui est consigné dans notre adresse à la Convention nationale: nous vous en transmettons des exemplaires.

Les administrateurs du district de Périgueux, département de la Dordogne.

Suivent les signatures.

Les administrateurs du district de Périgueux, à la Convention nationale

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Au moment où nous applaudissons aux mesures énergiques que vous avez prises pour sauver la liberté; au moment où nous nous félicitons du

décret qui a purgé la Convention de quelques intrigans qui entravoient sa marche & la rendoient en quelque sorte le jouet de leurs détestables passions, nous avons éprouvé un sentiment bien pénible, en voyant quelques administrations perfides lever contre la représentation nationale l'étendard de la rébellion, & dans leur coalition criminelle, exciter le peuple à tourner ses armes contre lui-même, à se déchirer de ses propres mains.

Ces mouvemens libéricides n'ont été produits, n'en doutez pas, que par les mêmes factieux dont le peuple demandoit depuis si long-tems l'expulsion; le moment de la justice est arrivé, & la fuite honteuse de quelques-uns d'entre eux ne les garantira pas de la sévérité nationale; mais ce n'est point encore assez, il faut que le glaive de la loi s'appesantisse en même tems sur ces administrateurs qui ont osé se déclarer leurs complices, & n'ont pas rougi de servir d'instrument à des traitres.

Pour nous, qui respirerons toujours avec horreur des propositions fédéralistes; nous qui ne pouvons voir le bonheur que dans l'unité & l'indivisibilité de la République, nous ne cesserons de veiller avec vous au salut de la patrie: laissez vos ennemis & vos détracteurs s'agiter dans leur rage impuissante; le peuple est là, qu'avez-vous à craindre?

Et toi, Commune tant calomniée, cité célèbre, dont le dévouement & l'héroïsme doivent commander l'admiration de l'univers, ne te laisse point combattre la tyrannie, de dévoiler les traîtres; braves Parisiens, que vous importe le vil bourdonnement de quelques ingrats? La France n'oubliera jamais qu'elle vous doit son salut, & que, sans l'activité de votre surveillance, sans la constance de vos efforts, le berceau de la liberté fut bientôt devenu son tombeau.

Législateurs, tels sont les sentimens qui doivent animer les magistrats républicains; nous pensons que dans les circonstances où se trouve la République, la justification la plus digne de vous est le projet de Constitution que vous allez présenter au peuple; les bases que vous avez posées ont déjà été accueillies avec transport; hâtez-vous de compléter cette œuvre sublime que la France attend, & que l'histoire est impatiente d'offrir à la postérité.

OCCUPÉ hier, ainsi que tous nos collègues, de la plus grande & la plus importante de toutes les fonctions, la proclamation de l'acte constitutionnel; nous n'avons pu relire, selon notre usage, l'épreuve de l'Affiche qui a paru sous le n^o. 17: il y a été omis un alinéa, qui fait que le suivant est vuide de sens; nous nous empressons de réparer cette omission. A la première colonne, ligne 35, après ces mots *signé, les membres de la commission, L. Roux, Tanchon & Guyot*, lisez:

Une députation de la Commune & société républicaine de Tonnerre se présente au Conseil. L'orateur de la Commune annonce qu'il vient au nom de cette ville & de la majorité du district, resserrer avec les Parisiens les noeuds de cette fraternité qui s'est jurée entr'eux dès 1789. Il applaudit aux mesures vigoureuses prises le 31 mai & jours suivans. Il annonce que le Conseil de Tonnerre n'a entendu qu'avec horreur la proposition de convoquer les assemblées primaires sans un décret de la Convention, & qu'il ne connoitra jamais que la République une & indivisible.

L'orateur de la société républicaine, &c.

Signé, les commissaires rédacteurs, BLIN, PARIS, CHÉNAUX & GUYOT.